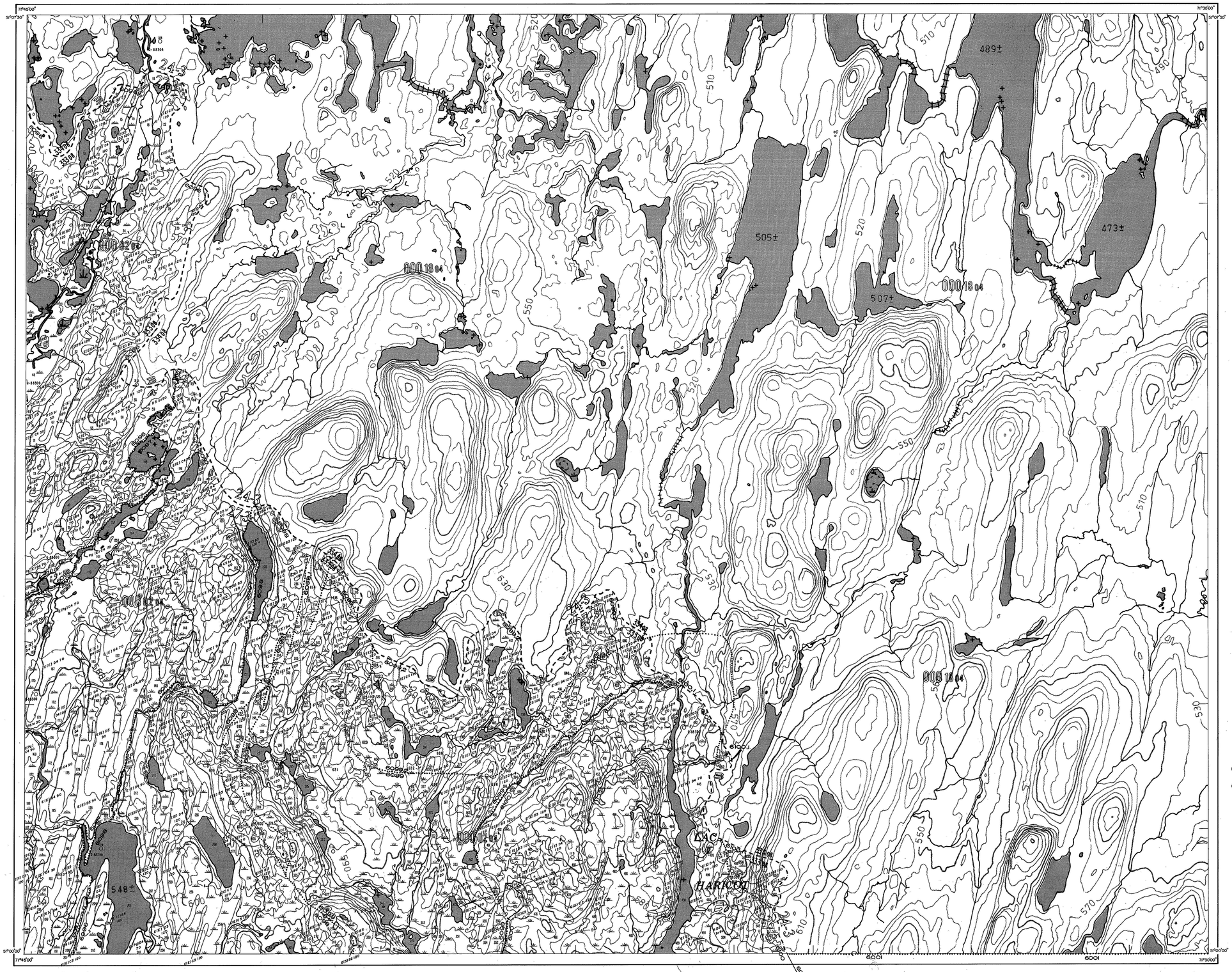

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux : avec pin blanc	R
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (B)
— — à pin rouge	R (P)
— — à pin gris	R (G)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à sapin	R (Sa)
— — à mélèze	R (L)
— — (plantation)	R p
Pinède : à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	P (E)
— — à thuya (cèdre)	P (C)
— — à mélèze	P (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	P (B)
— — à pin gris	P (G)
— — à sapin	P (Sa)
— — (plantation) : (épinette blanche)	(P) (E)
— — (plantation : épinette de Norvège)	(P) (E)
— — (plantation : épinette rouge)	(P) (E)
Sapinière : à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (B)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (B)
— — à pin rouge	S (P)
— — à pin gris	S (G)
— — à mélèze	S (L)
— — à peuplier	S (Peu)
— — (plantation de sapin bouleau)	(S) p
Pinède à pin blanc :	
— — — avec pin rouge	(P) (B)
— — — — à thuya rouge (thuya occupant plus de 75% de la portée résineuse)	(P) (B)
— — — — avec thuya (cèdre)	(P) (B)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	(P) (B)
— — — — avec mélèze	(P) (B)
— — — — avec peuplier	(P) (B)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	(P) (B)
— — — (plantation)	(P) p
Pinède à pin rouge :	
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	(P) (P)
— — — avec thuya (cèdre)	(P) (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	(P) (E)
— — — avec mélèze	(P) (L)
— — — avec peuplier	(P) (Peu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	(P) (S)
— — — (plantation)	(P) p
Pinède à pin gris :	
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	(P) (G)
— — — avec thuya (cèdre)	(P) (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	(P) (E)
— — — avec mélèze	(P) (L)
— — — avec pin rouge	(P) (P)
— — — avec peuplier	(P) (Peu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	(P) (S)
— — — (plantation de pin sylvestre)	(P) s
Cédrière :	
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (B)
— — à pin rouge	C (P)
— — à pin gris	C (G)
— — à peuplier	C (Peu)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	(Th) p
Pruchière :	
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)
— — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — à mélèze	Pr (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (B)
— — à pin rouge	Pr (P)
— — à pin gris	Pr (G)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — (plantation)	Pr p
MÉLÈZIN :	
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Mé (Mé)
— — à thuya (cèdre)	Mé (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Mé (E)
— — à pin blanc	Mé (B)
— — à pin gris	Mé (G)
— — à pin rouge	Mé (P)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Mé (S)
— — (plantation de mélèze européen)	Mé (L) p
— — (plantation de mélèze japonais)	Mé (L) p
— — (plantation de mélèze hybride)	Mé (L) p

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences intolérantes : avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg)
— — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb)
— — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr)
— — — avec mélèze	F1 (L)	F1 (L)
— — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris : avec pin blanc	B1 (Pb)	B1 (Pb)
— — — avec épinette noire ou rouge	B1 (E)	B1 (E)
— — — avec pin gris	B1 (Pg)	B1 (Pg)
— — — avec pin rouge	B1 (Pr)	B1 (Pr)
— — — avec mélèze	B1 (L)	B1 (L)
— — — avec sapin	B1 (S)	B1 (S)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux	B2 (R)	B2 (R)
Feuillus d'essences tolérantes : avec pin gris	F2 (Pg)	F2 (Pg)
— — — avec pin rouge	F2 (Pr)	F2 (Pr)
Peupleraies : avec sapin	Peu (S)	Peu (S)
— — — avec pin gris	Peu (Pg)	Peu (Pg)
— — — avec pin blanc	Peu (Pb)	Peu (Pb)
— — — avec pin rouge	Peu (Pr)	Peu (Pr)
— — — avec épinette noire ou rouge	Peu (E)	Peu (E)
— — — avec résineux	Peu (R)	Peu (R)
Cédrières : avec résineux	Cé (R)	Cé (R)
Feuillus résineux	F (R)	F (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— — sur station humide	M (F h)	M (F h)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus :	
— — à essences intolérantes	F
— — à essences tolérantes	F1
— — sur station humide	F h
— — (plantation)	F p
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris :	
— — à bouleaux blancs	Bb
— — à bouleaux gris	Bg
Peuplerais	Peu
Cédrières	Cé
Chênaies :	
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Ch (B)
— — à bouleaux jaunes	Ch (J)
— — à peupliers	Ch (Peu)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Ch (F)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Ch (F1)
Plantation d'érable à sucre	Ep p
— — de bouleau jaune	Bj p
— — de peuplier	Peu p
— — de peuplier hybride	Peu p
— — de frêne d'Amérique	Fr Am

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Sd
Dénudé et semi-dénudé humide	Sd h
Aulnaie	I

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement artisan, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	Cp
Coupe partielle en damier	Cd
Coupe partielle par bande	Cb
Coupe partielle plus épaisses légère	Cp
Coupe totale	Ct
Coupe totale légère	Ct
Brûlé partiel	Bp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche seulement

⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	C
Brûlis	Br
Chablis naturel	Ch
Épidémie sévère	E
Chablis	Ch
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-30 cm
30	31-50
50	51-80
70	81-90
90	91-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-300 (ans)	50-70 (ans)
30-70	30-50
50-70	30-50
90-70	50-90
100-70	70-100

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne)	Peuplé à dominance de feuillus tolérants (majorité des tiges entre D=10 et D=30 cm). Peuplé à dominance de résineux tolérants (majorité des tiges entre D=10 et D=30 cm).
Vieilleux inéquienne	Peuplé à dominance de feuillus tolérants (majorité des tiges entre D=30 et D=50 cm). Autres peuplements (majorité des tiges soit plus de 50 cm).

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (m)	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	(rien)
Modérée	31 à 50 %	°
Forte	51 à 70 %	°
Sévère	71 % et plus	°

Superficie minimale de parcelle 2,0 ha

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1B1C1 cp 80 m ⊖ — exploitation, classe de pente, classe d'âge, densité de la tige, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R D5 c68 101 — classe de pente, classe d'âge, densité de la tige, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. ENR. : MARC V. MERCIER & ASS. (UG 27-3)
SIGNATURE : Marc V. Mercier

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : 1988
Année de publication : 1989
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/5/88
Déclinaison magnétique : 22° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 2
Unité de gestion 27-3
Unité d'aménagement
Unité de sondage 3*

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement 00012 04*
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique 33308*
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité
Division de recensement 90900
Municipalité
Cadastre
Parcelle 6098*

Région écologique 12d

Municipalité régionale de comté : M.R.C. 280 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-P-8	22-M-5	22-M-6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-P-1	22-M-4	22-M-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-16	22-L-13	22-L-14	

22 M/4 S.E.